



**Canadian Dairy
Commission**

**Commission
canadienne du lait**

Rapport financier trimestriel

**Premier trimestre
Août à octobre 2016**

DM426884

Canada 



Table des matières

Rapport de gestion.....	3
1. Base de l'établissement des états financiers	3
2. Résultats financiers	3
3. Changements par rapport au Sommaire du plan d'entreprise	6
4. Crédits parlementaires.....	7
5. Gestion du risque	7
6. Modifications importantes	8
Responsabilité de la direction relative aux états financiers	9
Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés – le 31 octobre 2016.....	14



Rapport financier trimestriel

Premier trimestre (T1) – Août à octobre 2016

Rapport de gestion

La discussion et les analyses qui suivent portent sur les résultats et la situation financière de la Commission canadienne du lait (CCL) pour le trimestre se terminant le 31 octobre 2016 et devraient être lues à la lumière des états financiers ci-joints et du rapport annuel 2015-2016.

1. Base de l'établissement des états financiers

Cette discussion a été préparée conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor (Norme du Conseil du Trésor). Elle ne constitue pas un rapport de gestion complet. Il est présumé que l'information fournie dans le rapport annuel de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 2016 s'applique au trimestre actuel à moins d'indication contraire.

Les états financiers ne sont pas vérifiés. Ils ont été préparés en dollars canadiens conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34) et à la Norme du Conseil du Trésor. Cette discussion, de même que les états financiers qui l'accompagnent, ont été revus et approuvés par les membres du conseil d'administration de la CCL.

2. Résultats financiers

Activités intérieures

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 31 octobre		
	2016	2015	Variation (\$)
Ventes au Canada	85 347 \$	52 485 \$	32 862 \$
Coût des ventes au Canada	79 806 \$	47 137 \$	32 669 \$
Frais de transport et de possession	1 600 \$	1 356 \$	244 \$
Charges financières	91 \$	60 \$	31 \$
Marge brute sur les ventes au Canada	3 850 \$	3 932 \$	(82) \$

La CCL achète et vend du beurre et de la poudre de lait écrémé (PLÉ) pour équilibrer l'approvisionnement de produits laitiers sur le marché intérieur tout au long de l'année.

Les revenus des ventes intérieures ont augmenté de 38% par rapport à la même période l'année dernière. Ceci tient en partie à une hausse des ventes de beurre du plan B à un prix plus élevé cette année comparativement à l'an dernier. L'augmentation des ventes de beurre du plan B n'a pas eu de répercussions notables sur le profit brut puisque ce beurre est acheté et revendu par la CCL au prix de soutien.



Activités d'exportation

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 31 octobre		
	2016	2015	Variation (\$)
Ventes à l'exportation	9 734 \$	7 664 \$	2 070 \$
Coût des ventes à l'exportation	8 303 \$	6 716 \$	1 587 \$
Frais de transport et de possession	756 \$	163 \$	593 \$
Charges financières	5 \$	1 \$	4 \$
Marge brute sur les ventes à l'exportation	670 \$	784 \$	(114) \$

Les revenus des ventes à l'exportation pour le T1 étaient plus élevés que l'année précédente à cause d'une augmentation des ventes de poudre de lait écrémé.

La CCL achète les produits laitiers excédentaires destinés à l'exportation à des prix qui tiennent compte des conditions courantes du marché mondial dans le but de faire ses frais durant une année laitière donnée. Comme ces marchés sont difficiles à prévoir, cette activité peut générer des pertes ou des gains durant l'année mais l'objectif de la CCL est de faire ses frais en fin d'exercice.

Autres produits

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 31 octobre		
	2016	2015	Variation (\$)
Financement provenant des mises en commun	1 544 \$	1 479 \$	65 \$
Financement par le gouvernement du Canada	917 \$	874 \$	43 \$
Services d'audit	- \$	30 \$	(30) \$
Total des autres produits	2 461 \$	2 383 \$	78 \$

Le financement provenant des mises en commun représente les revenus obtenus des producteurs et du marché pour financer une partie des frais d'administration de la CCL, l'étude sur le coût de production, ainsi que les frais de possession des stocks de beurre de la CCL.

Les crédits parlementaires destinés aux charges opérationnelles sont inscrits à l'état des résultats et du résultat global en fonction des frais d'administration financés par le gouvernement. Le financement du T1 de cette année est plus élevé en raison du moment des dépenses.

Les revenus des services d'audit proviennent des vérifications de l'utilisation du lait en usine effectuées par la CCL dans 6 provinces selon le principe du recouvrement des coûts. Les revenus provenant des services d'audit sont comptabilisés lorsque le service est rendu.



Charges opérationnelles et frais d'administration

Charges opérationnelles

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 31 octobre		
	2016	2015	Variation (\$)
<i>Charges opérationnelles</i>			
Initiatives de l'industrie	115 \$	27 \$	88 \$
Étude sur le coût de production	198 \$	197 \$	1 \$
Autres charges (recouvrements)	(530) \$	307 \$	(837) \$
Total des charges opérationnelles	(217) \$	531 \$	(748) \$
<i>Frais d'administration</i>			
Salaires et avantages du personnel	1 491 \$	1 436 \$	55 \$
Autres frais d'administration	367 \$	373 \$	(6) \$
Total des frais d'administration	1 858 \$	1 809 \$	49 \$
Total des charges opérationnelles et des frais d'administration	1 641 \$	2 340 \$	(699) \$

Les charges liées aux initiatives de l'industrie ont augmenté de 0,09 M\$ pour le premier trimestre clos le 31 octobre 2016 comparativement à la même période l'année précédente. Cette légère augmentation est attribuable au moment quand ces dépenses ont été engagées, en particulier celles du Fonds d'investissement partagé.

Le poste « Autres charges » comprend des montants qui représentent des gains ou des pertes non réalisés sur des contrats de change non exécutés en date de l'état de la situation financière. Ces gains et pertes sont déterminés en calculant la différence entre le taux de change du contrat et celui en vigueur en date de l'état de la situation financière et en appliquant cette différence au montant du contrat. Ils varient suivant les taux de change et la valeur des contrats de change non exécutés à la fin de la période.

Frais d'administration

Le total des frais d'administration du premier trimestre clos le 31 octobre 2016 a augmenté de 01,49 M\$, ce qui est assez semblable aux résultats de l'année précédente.

Stocks et emprunts

La valeur des stocks au 31 octobre 2016 atteignait 109,64 M\$, contre 81,59 M\$ au 31 octobre 2015, ce qui représente une hausse importante.

À la fin d'octobre 2016, les stocks de beurre de la CCL étaient d'environ 5 400 tonnes, soit une hausse de 1 400 tonnes comparativement à la même période l'année précédente. Au même moment l'an dernier, les niveaux des stocks de beurre étaient sous la normale. Grâce à des mesures destinées à stimuler la production laitière, les stocks ont augmenté pour combler la croissance continue de la demande en beurre et en matière grasse.



Les stocks de poudre de lait écrémé (PLÉ) étaient supérieurs de 14 374 t à ceux de la même période l'an dernier. La demande croissante en matière grasse a causé une augmentation du surplus de solides non gras (SNG) que la CCL a dû racheter sous forme de poudre de lait écrémé.

À la fin d'octobre 2016, l'emprunt auprès du gouvernement était plus élevé; soit 44,89 M\$ comparativement à 54,75 M\$ durant la même période l'année précédente. Cette situation est surtout attribuable à une diminution de paiement versé durant le premier trimestre, cette année, comparativement à l'an dernier.

Flux de trésorerie

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 31 octobre	
	2016	2015
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	\$ 51,537	\$ (18,517)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	\$ (49,302)	\$ 19,335
Augmentation nette du découvert bancaire	\$ 2,235	\$ 818
Découvert bancaire net au début de l'exercice	\$ (3,983)	\$ (3,189)
Découvert bancaire net à la fin de l'exercice	\$ (1,748)	\$ (2,371)

La trésorerie de la CCL à la fin du T1 2016-2017 était en découvert de 1,75 M\$ comparativement à un découvert bancaire de 2,37 M\$ pour la même période l'année précédente. Cela représente une augmentation de la position nette de la trésorerie de 0,62 M\$ d'une année sur l'autre.

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les activités opérationnelles ont généré des recettes nettes de 51,54 M\$ durant le T1 2016-2017 comparativement à des dépenses nettes de 18,52 M\$ durant le T1 2015-2016. Cette variation a été causée par une augmentation des ventes intérieures ce trimestre comparativement au même trimestre l'an dernier.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les activités de financement comprenaient des dépenses nettes de 49,30 M\$ durant le T1 2016-2017 contre des dépenses nettes de 19,34 M\$ durant le T1 2015-2016. Les emprunts de la CCL sont directement reliés à ses activités d'achat et de vente; l'emprunt auprès du gouvernement du Canada varie donc quotidiennement selon la position de trésorerie à la clôture de chaque jour. Ce changement provenait surtout d'une augmentation des recettes monétaires des clients comparativement au même trimestre l'an dernier.

3. Changements par rapport au Sommaire du plan d'entreprise

Les principaux éléments qui pourraient influencer le budget rapporté dans le Sommaire du plan d'entreprise sont la production totale de lait, les besoins totaux, les prix de soutien et les conditions du marché mondial pour la vente de produits laitiers. Tout changement important aux principales hypothèses influence les résultats budgétisés.

Au cours de la dernière année, la production laitière totale a continué d'augmenter pour combler la croissance du marché. Au 31 octobre 2016, la production des 12 mois les plus récents



continuait d'augmenter et, jumelée aux permis supplémentaires d'importation de beurre, était suffisante pour combler les besoins du marché intérieur. Les stocks de beurre du plan B de la CCL avaient diminué au cours des derniers mois alors que les stocks privés de beurre étaient légèrement plus élevés que la moyenne de la dernière année à la même période. Le secteur de la transformation secondaire continue de faire face à des difficultés d'approvisionnement en beurre auprès des fabricants canadiens de beurre parce que les réserves sont limitées. Pour atténuer la pression dans ce secteur, la CCL a continué à importer du beurre pour ce marché.

Dans le sommaire du plan d'entreprise, la prévision de la production totale de lait de 328 M de kg de matière grasse. La production totale de lait devrait maintenant se situer à environ 356 M kg de matière grasse à la fin de l'année laitière, ce qui est 4,1% supérieur à la prévision initiale de la CCL. Les besoins totaux devaient également atteindre 342 M kg de m.g. On prévoit actuellement qu'à la fin de l'année laitière, ils atteindront 362 M kg de m.g., soit 5,8% de plus que les prévisions initiales de la CCL.

Les prix mondiaux de la poudre de lait écrémé affichent des signes de relance. À ce jour, la CCL a conclu des ventes de PLÉ touchant environ 56% des subventions à l'exportation permises par l'entente sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

4. Crédits parlementaires

Le tableau suivant fait le rapprochement entre les crédits reçus et les crédits déboursés.

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 31 octobre		
	2016	2015	Variation (\$)
Solde d'ouverture	\$ -	\$ -	\$ -
Crédits parlementaires	\$ 917	\$ 874	\$ 43
Montant déboursé	\$ (917)	\$ (874)	\$ (43)
Solde de fermeture	\$ -	\$ -	\$ -

Ces crédits ont été accordés par l'entremise du budget principal des dépenses. Les crédits parlementaires servent à financer une partie des frais d'administration de la CCL. Le reste des frais d'administration de la CCL est financé par les producteurs laitiers, les opérations commerciales et le marché.

Le financement du gouvernement du Canada destiné aux frais d'administration est alloué à la CCL sur la base de l'exercice financier du gouvernement (avril à mars) alors que l'utilisation de ces fonds est portée aux présents états financiers sur la base de l'année laitière (août à juillet). La CCL présente l'utilisation de ces crédits sur la base de l'exercice financier du gouvernement dans les Comptes publics du Canada.

5. Gestion du risque

Il n'y a eu aucun changement au risque auquel s'expose la CCL depuis la publication de son rapport annuel 2015-2016.



6. Modifications importantes

Entre le 1^{er} août et le 31 octobre 2016, les modifications suivantes ont été constatées dans les domaines des opérations, des ressources humaines, des objectifs, des initiatives de l'industrie et des programmes, comparativement au Sommaire du plan d'entreprise.

Opérations, initiatives de l'industrie et programmes	Afin d'assurer un approvisionnement en beurre pour le secteur de la transformation secondaire, la CCL a obtenu un permis supplémentaire d'importation équivalant à 12 000 tonnes de beurre. La CCL a vendu en moyenne 1 100 t de beurre par mois durant le premier trimestre.
Personnel	Suivant le départ du chef de l'exploitation, la CCL a adopté une nouvelle structure. Les divisions de la CCL sont maintenant les suivantes : Vérification et évaluation, Opérations commerciales et Marketing, Services intégrés, Finances et administration et, enfin, Politiques et économie.
Objectifs	Il n'y a eu aucune modification importante dans les objectifs comparativement au Sommaire du plan d'entreprise.
Conseil d'administration	Le mandat de notre commissaire a pris fin le 1 ^{er} octobre 2016. Il demeurera en poste pendant le nouveau processus de nomination.



Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme comptable internationale (IAS) 34 : *Information financière intermédiaire*, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels. Ces états financiers n'ont pas fait l'objet d'un audit et ils n'ont pas été examinés par un vérificateur externe.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes considérées dans les états financiers trimestriels.

Original signé par

Jacques Laforge, Chef de la direction

Chantal Laframboise, Directrice, Finances et administration

Ottawa, Canada

Le 14 décembre 2016



Commission canadienne du lait

État de la situation financière

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	En date du	
	31 octobre 2016	31 juillet 2016
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie	8 \$	47 \$
Clients et autres débiteurs		
Clients	2 155	2 202
Avances aux agences et offices provinciaux	1 756	4 030
Mises en commun	1 079	1 083
Actif dérivé - contrats de change	578	2
Stocks (note 4)	109 637	137 345
	<u>115 213</u>	<u>144 709</u>
Actifs non courants		
Matériel	25	26
Immobilisations incorporelles	218	225
	<u>115 456 \$</u>	<u>144 960 \$</u>
Passif		
Passifs courants		
Découvert bancaire (note 5)	1 756 \$	4 030 \$
Fournisseurs et autres créditeurs		
Fournisseurs	23 527	9 182
Distribution aux agences et offices provinciaux	5 944	5 944
Autres passifs	3 292	946
Passif dérivé - contrats de change	49	9
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 6)	44 891	94 192
	<u>79 459</u>	<u>114 303</u>
Passifs non courants		
Avantages postérieurs à l'emploi	69	69
Capitaux propres		
Résultats non distribués	35 928	30 588
	<u>115 456 \$</u>	<u>144 960 \$</u>

Engagements (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ces états financiers ont été approuvés et leur publication autorisée le 14 décembre 2016.

Le chef de la direction,
Jacques Laforge

Le président,
Alistair Johnston

La directrice, Finances et administration,
Chantal Laframboise



Commission canadienne du lait

État des résultats et du résultat global

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le	
	31 octobre, 2016	31 octobre, 2015
Ventes et coûts des ventes		
Ventes au Canada	85 347 \$	52 485 \$
Coût des ventes au Canada	79 806	47 137
Frais de transport et de possession	1 600	1 356
Charges financières	91	60
Marge brute sur les ventes au Canada	3 850	3 932
Ventes à l'exportation	9 734	7 664
Coût des ventes à l'exportation	8 303	6 716
Frais de transport et de possession	756	163
Charges financières	5	1
Marge brute sur les ventes à l'exportation	670	784
Marge brute totale	4 520	4 716
Autres produits		
Financement provenant des mises en commun	1 544	1 479
Financement par le gouvernement du Canada (note 9)	917	874
Services d'audit	0	30
	2 461	2 383
Total de la marge brute et des autres produits	6 981	7 099
Charges opérationnelles		
Initiatives de l'industrie	115	27
Étude sur le coût de production	198	197
Autres charges (recouvrements)	(530)	307
	(217)	531
Frais d'administration		
Salaires et avantages du personnel (note 10)	1 491	1 436
Autres frais d'administration	367	373
	1 858	1 809
Total des charges opérationnelles et des frais d'administration	1 641	2 340
Marge avant distribution aux agences et offices provinciaux	5 340	4 759
Distribution aux agences et offices provinciaux	0	0
Résultat net et résultat global total	5 340 \$	4 759 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Commission canadienne du lait État des variations des capitaux propres

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le	
	<u>31 octobre, 2016</u>	<u>31 octobre, 2015</u>
Résultats non distribués au début de l'exercice	30 588 \$	12 081 \$
Résultat global total de l'exercice	<u>5 340</u>	<u>4 759</u>
Résultats non distribués à la fin de l'exercice	<u><u>35 928 \$</u></u>	<u><u>16 840 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Commission canadienne du lait État des flux de trésorerie

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le	
	31 octobre, 2016	31 octobre, 2015
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Entrées de trésorerie - ventes de biens	95 189 \$	58 548 \$
Sorties de trésorerie - fournisseurs et autres	(48 250)	(59 622)
Entrée de trésorerie - agences et offices provinciaux (mise en commun)	3 822	1 926
Sorties de trésorerie - agences et offices provinciaux	0	(20 190)
Entrée de trésorerie - gouvernement du Canada	917	874
Intérêts versés sur les emprunts	(141)	(53)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	51 537	(18 517)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	18 210	55 688
Remboursements d'emprunts au gouvernement du Canada	(67 512)	(36 353)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(49 302)	19 335
Augmentation nette du découvert bancaire	2 235	818
Découvert bancaire net au début de l'exercice	(3 983)	(3 189)
Découvert bancaire net à la fin de l'exercice	(1 748) \$	(2 371) \$
Éléments :		
Trésorerie	8 \$	407 \$
Découvert bancaire	(1 756)	(2 778)
Découvert bancaire net	(1 748) \$	(2 371) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés – le 31 octobre 2016

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne du lait (CCL) a été créée en 1966 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. La CCL est une société d'État fédérale désignée à la partie I de l'annexe III et à l'annexe IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

La CCL a pour objectifs, d'une part, de permettre aux producteurs de lait dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et, d'autre part, d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers. Pour atteindre ces objectifs, la CCL travaille de près avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) qu'elle préside, de même qu'avec les gouvernements provinciaux et les offices provinciaux de mise en marché du lait. Cette collaboration est encadrée par des ententes fédérales-provinciales.

La CCL est en partie financée par des crédits parlementaires. À ceux-ci s'ajoutent des fonds provenant des producteurs laitiers, du marché et des opérations commerciales de la CCL.

Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, la CCL a reçu l'instruction (décret C.P. 2015-1104), en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Celle-ci demandait à la CCL d'aligner ses politiques, ses lignes directrices et ses pratiques sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements aux politiques, les directives et les instruments connexes du Conseil du Trésor d'une manière conforme à ses obligations légales. La CCL continue de respecter les exigences de cette directive.

2. Base de l'établissement des états financiers

Déclaration de conformité

La CCL a préparé les présents états financiers conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor de même qu'à la norme IAS 34 - *Information financière intermédiaire* à l'aide des Normes internationales d'information financière (IFRS).

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 octobre 2016

(En milliers de dollars canadiens, à moins d'indications contraires)

Le conseil d'administration de la CCL a adopté et autorisé la publication des états financiers le 14 décembre 2016.

Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, comme cela est indiqué dans les méthodes comptables décrites ci-après, sauf lorsque les IFRS permettent des exceptions ou que les présentes notes indiquent le contraire.

Période de présentation de l'information financière

Les rapports de la CCL sont basés sur l'année laitière qui débute le 1^{er} août et prend fin le 31 juillet.

La période considérée dans ces états financiers provisoires et les notes complémentaires s'étend du 1^{er} août 2016 au 31 octobre 2016. Cette période représente le premier trimestre d'exploitation (T1 2016-2017) de l'année laitière de la CCL qui se termine le 31 juillet 2017.

Jugement, estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement, établisse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. Les domaines où la direction doit faire preuve de jugement et utiliser davantage les estimations et les hypothèses sont décrits plus en détail ci-dessous

Stocks du plan B

En vertu du paragraphe 9(1) de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la CCL administre les programmes intérieurs de saisonnalité qui comprennent l'achat et la vente des stocks du plan B (beurre et poudre de lait écrémé). Comme le prévoient les ententes du plan B avec les fabricants, la CCL achète des produits du fabricant qui a l'obligation contractuelle de racheter les stocks de plan B au cours de l'année laitière subséquente, au prix de soutien en vigueur.

Bien que la CCL ait l'habitude d'honorer les demandes de rachat provenant des fabricants, elle a établi qu'il existe des risques élevés et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transférés à la CCL concernant l'achat de ces stocks parce que la CCL n'a pas l'obligation contractuelle de vendre aux fabricants et parce que la CCL absorbe tous frais de détention des stocks ainsi que les risques de vol ou dommage.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 octobre 2016

(En milliers de dollars canadiens, à moins d'indications contraires)

Provision pour dépréciation des stocks

La direction a établi la provision pour la dépréciation des stocks en utilisant des hypothèses. La valeur nette de réalisation des stocks en réserve en fin d'exercice financier est estimée en utilisant le prix du lait sur le marché international et le prix des contrats existants à la fin ou autour de la fin de l'exercice financier. Ces estimations sont revues annuellement et les révisions apportées aux estimations sont comptabilisées, le cas échéant, dans l'état des résultats et du résultat global au cours de l'exercice où elles deviennent connues.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollar canadien, qui est à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la CCL.

3. Principales méthodes comptables

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, qui est décrit ci-dessous. Ce classement dépend du motif d'acquisition ou d'émission des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la CCL.

Classement :

Clients et autres débiteurs.....	Prêts et créances
Découvert bancaire.....	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Fournisseurs et autres crédoeurs.....	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Actifs et passifs dérivés.....	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 octobre 2016

(En milliers de dollars canadiens, à moins d'indications contraires)

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont évalués à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net dans l'état des résultats et du résultat global.

Coûts de transaction

Tous les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers classés comme prêts et créances ou comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont constatés par incorporation au coût d'un actif dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Tous les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers classés comme actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Instruments financiers dérivés

La CCL utilise des instruments financiers dérivés comme les contrats à terme pour contrer les effets négatifs des fluctuations de change liées aux achats et aux ventes effectués ou qu'elle prévoit effectuer en devises, ainsi que pour gérer ses soldes et ses besoins de trésorerie. Elle a pour politique de ne pas utiliser des dérivés autonomes à des fins de transaction ou de spéculation.

La CCL ne désigne pas ses contrats de change à terme comme des éléments de couverture de ses actifs ou passifs sous-jacents, de ses engagements fermes ou de ses transactions prévues et n'applique donc pas la comptabilité de couverture. Par conséquent, les contrats de change à terme sont comptabilisés à l'état de la situation financière à la juste valeur comme des actifs lorsque les contrats sont en position de gain ou comme des passifs lorsque les contrats sont en position de perte. Les variations de la juste valeur de ces contrats sont constatées comme gains ou pertes dans l'élément « Autres charges (recouvrements) » de l'état des résultats et du résultat global.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût, qui correspond au prix d'achat, ou à leur valeur nette de réalisation estimative. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, sauf pour les stocks du plan B, dont le coût est déterminé en utilisant une

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 octobre 2016

(En milliers de dollars canadiens, à moins d'indications contraires)

identification spécifique de leurs coûts individuels. En cas d'augmentation ultérieure de la valeur des stocks, toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation fait l'objet d'une reprise pouvant atteindre au maximum le prix d'achat. Le montant de la reprise est comptabilisé comme une réduction du coût des ventes et une augmentation de la valeur nette des stocks pendant l'exercice au cours duquel la reprise intervient.

Matériel

Le matériel est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend toutes les dépenses mesurables qui sont directement attribuables à l'acquisition et à l'installation du matériel.

L'amortissement est comptabilisé dans les « Autres charges (recouvrements) » à l'état des résultats et du résultat global et commence dès que le matériel est prêt à être mis en service. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif, après déduction de sa valeur résiduelle estimée, comme suit :

Génératrice 10 ans
Matériel informatique..... 3-5 ans

Le matériel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou de modification des avantages économiques futurs estimés. Si tel est le cas, la valeur comptable du matériel est ajustée en conséquence.

Immobilisations incorporelles

Logiciels

Un logiciel développé par la CCL est constaté au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend les dépenses mesurables directement attribuables au développement du logiciel, y compris les salaires des employés, les honoraires des consultants et d'autres coûts attribuables à ce projet en particulier.

L'amortissement de l'immobilisation incorporelle est comptabilisé au poste « Autres charges (recouvrements) » à l'état des résultats et du résultat global selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée du logiciel, qui est de dix ans.

Le logiciel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou de modification des avantages économiques futurs estimés. Si tel est le cas, la valeur comptable du matériel est ajustée en conséquence.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 octobre 2016

(En milliers de dollars canadiens, à moins d'indications contraires)

Distributions aux agences et offices provinciaux

Les distributions aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait représentent la marge brute sur les ventes, à l'exclusion des ventes de beurre importé. Les distributions aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait sont comptabilisées à titre de charge dans l'exercice où elles sont déterminées.

Revenus

Revenus provenant des ventes

Les produits générés par les ventes au Canada et à l'étranger sont comptabilisés lors de l'expédition des marchandises.

Financement provenant des mises en commun

En tant que mandataire chargé de l'administration de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (une entente fédérale-provinciale), la CCL recueille et redistribue les revenus des producteurs provenant du marché. Pour ces services, la CCL reçoit des producteurs un montant annuel fixe qui compense les frais d'administration de l'entente ainsi que les frais de possession estimatifs des niveaux normaux des stocks de beurre. De plus, la CCL se voit rembourser d'autres frais directs, selon les modalités de l'entente, y compris les frais de possession des stocks de beurre excédentaire.

Le financement est reconnu comme un revenu durant une période pendant laquelle des services sont rendus et comptabilisés sur une base mensuelle tout au long de l'exercice financier.

Financement par le gouvernement du Canada

Le financement provenant du gouvernement du Canada est comptabilisé à titre de produit dans la période au cours de laquelle les charges sont engagées.

Services d'audit

Les produits provenant des services d'audit sont comptabilisés pendant la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Coût des ventes

La CCL achète, au prix de soutien canadien ou aux prix qu'elle établit, selon les marchés de revente prévus, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts, à l'exception

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 octobre 2016

(En milliers de dollars canadiens, à moins d'indications contraires)

d'une partie du beurre qu'elle importe aux prix du marché international. Ces coûts sont imputés au coût des ventes lorsque la marchandise est expédiée aux clients.

Conversion des devises

Toutes les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les comptes clients et les comptes fournisseurs libellés en devises sont ajustés de manière à refléter le cours pratiqué à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont comptabilisés au poste « ventes à l'exportation » dans le cas des comptes clients et au poste « coûts des ventes au Canada » dans le cas des comptes fournisseurs à l'état des résultats et du résultat global.

Des contrats de change à terme correspondent à la plupart des ventes et des achats en devises (voir la rubrique « Instruments financiers dérivés » ci-dessus et la note 11 *Instruments financiers – Risque de change*).

Avantages du personnel

Prestations de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime à prestations définies contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice. Aux termes des textes de loi en vigueur, la CCL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou un déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la CCL au titre des prestations de retraite.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés admissibles ont droit à des avantages postérieurs à l'emploi en vertu des contrats de travail et des conditions d'emploi établies. Le coût de ces avantages est comptabilisé à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner le droit aux avantages. Les obligations relatives aux avantages auxquels les employés ont droit sont calculées par la direction.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 octobre 2016

(En milliers de dollars canadiens, à moins d'indications contraires)

Application des normes nouvelles ou révisées de comptabilité

L'amendement suivant publié par le *International Accounting Standards Board* (IASB) est entré en vigueur pendant la période comptable débutant le 1^{er} août 2016 et a affecté les chiffres rapportés ou divulgués dans les états financiers.

Initiative concernant les informations à fournir : Les modifications apportées à l'IAS 1 – *Présentation des états financiers* fournissent des indications supplémentaires aux entités afin de les guider dans l'exercice de leur jugement relativement au respect de certaines dispositions de la norme en matière de présentation et d'informations à fournir. Ces modifications précisent que l'importance relative s'applique à l'ensemble des états financiers et que les informations négligeables peuvent miner l'utilité des informations financières fournies. Ces modifications précisent que les entités doivent utiliser leur jugement professionnel pour déterminer où et dans quel ordre les informations sont présentées dans les états financiers. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Ces notes ont été uniformisées en fonction de ces modifications.

Futures normes comptables (normes publiées, mais non encore en vigueur)

L'IASB a publié des nouvelles normes et modifications qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} août 2016. À la date des états financiers, on évalue que les normes et modifications applicables suivantes pourraient avoir des répercussions sur la CCL.

Initiative concernant les informations à fournir : Les modifications apportées à l'IAS 7 – *État des flux de trésorerie* précisent les informations devant être présentées sur les changements aux passifs découlant d'activités de financement. Les modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. La CCL évalue présentement ces amendements et par conséquent, les répercussions de l'adoption de la norme sont inconnues.

La norme IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* donne des indications sur la constatation des produits provenant de contrats. Cette nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La CCL évalue présentement cette nouvelle norme et par conséquent, elle ne connaît pas encore l'incidence qu'elle pourrait avoir.

La norme IFRS 9 – *Instruments financiers* a été publiée en juillet 2014 dans sa version définitive. Cette norme reprend en grande partie les dispositions en matière de classement et d'évaluation de même que le nouveau modèle de comptabilité de couverture des versions antérieures, et elle introduit un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues. La nouvelle norme s'appliquera aux

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 octobre 2016

(En milliers de dollars canadiens, à moins d'indications contraires)

exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. La CCL évalue présentement cette nouvelle norme et par conséquent, elle ne connaît pas encore l'incidence qu'elle pourrait avoir.

La norme IFRS 16 – *Contrats de location* fournit un modèle comptable unique pour les preneurs selon lequel les actifs et les passifs doivent être comptabilisés pour tous les contrats de location, à moins que la durée de location soit inférieure à 12 mois ou que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. La nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La CCL évalue présentement cette nouvelle norme et par conséquent, elle ne connaît pas encore l'incidence qu'elle pourrait avoir.

4. Stocks

Les stocks de la CCL comprennent du beurre et de la poudre de lait écrémé achetés en vertu des programmes de saisonnalité et de retraits des surplus. La CCL importe également du beurre en vertu de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Stocks :

	Le 31 octobre 2016		Le 31 juillet 2016	
	en \$	en tonnes	en \$	en tonnes
Plan B				
Beurre	21 401 \$	2 750	66 194 \$	8 468
Poudre de lait écrémé	857	194	1 475	334
Autre beurre	16 994	2 659	2 328	432
Autre poudre de lait écrémé	70 385	57 485	67 416	59 378
	<u>109 637</u>		<u>137 413</u>	
Moins : provision pour dépréciation des stocks	0 t		(68)	
Valeur nette de réalisation totale	<u>109 637 \$</u>		<u>137 345 \$</u>	

Le montant des stocks passé en charges durant le premier trimestre s'élevait à 88,11 M\$ (T1 2015-2016 : 53,85 M\$) et est présenté à l'état des résultats et du résultat global au poste Coût des ventes (au Canada et à l'exportation).

Une tranche de 27,61 M\$ (31 juillet 2016 : 34,02 M\$) des stocks devrait être recouvrée après 12 mois.

5. Découvert bancaire

La CCL a établi une marge de crédit auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. Le ministre des Finances a autorisé la CCL à établir cette marge de crédit jusqu'à

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 octobre 2016

(En milliers de dollars canadiens, à moins d'indications contraires)

concurrence de 50 M\$ pour avancer des fonds aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. La marge de crédit disponible était de 7 M\$ au 31 octobre 2016 (31 juillet 2016 : 5 M\$).

Le découvert bancaire sur cette marge de crédit est payable à vue et porte intérêt au taux préférentiel, qui était de 2,70% par année au 31 octobre 2016 (2,70% le 31 octobre 2015).

6. Emprunts auprès du gouvernement du Canada (Fonds du revenu consolidé)

Les emprunts auprès du Trésor du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 165 M\$ (31 juillet 2016 : 165 M\$), servent à financer les activités d'exploitation de la CCL. Les emprunts individuels sont remboursables au cours de l'année qui suit la date de l'emprunt. Le capital et les intérêts courus sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles.

Les intérêts simples sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement et sont fonction du taux de rendement des derniers bons du Trésor comparables émis plus un huitième d'un pour cent. Les taux d'intérêt et la charge d'intérêt étaient les suivants :

<u>Taux d'intérêt</u>	T1 2016-2017	T1 2015-2016
Faible	0,58%	0,54%
Élevé	0,70%	0,79%
<u>Charge d'intérêt</u>	96 \$	61 \$

7. Gestion du capital

Le capital de la CCL est composé des emprunts qu'elle a effectués auprès du gouvernement du Canada (note 6) et des résultats non distribués. Au 31 octobre 2016, ces comptes totalisaient 44,89 M\$ (31 juillet 2016 : 94,19 M\$) et 35,93 M\$ (31 juillet 2016 : 30,59 M\$) respectivement. La CCL n'est pas assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Le principal objectif de la CCL dans la gestion de son capital est de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations financières au moment où elles sont exigibles et pour financer des programmes à l'intention de l'industrie laitière. La CCL adapte de façon continue sa stratégie de gestion du capital, en tenant compte des fluctuations des montants au cours de l'exercice. Elle n'utilise pas de mesures quantitatives pour surveiller son capital. Sa stratégie de gestion du capital et la composition de son capital n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 octobre 2016

(En milliers de dollars canadiens, à moins d'indications contraires)

8. Gains et pertes de change

Les ventes à l'exportation comprennent des montants qui représentent des profits ou des pertes nets réalisés résultant de la conversion des soldes découlant de transactions conclues en monnaie étrangère.

De même, le coût des ventes au Canada comprend des montants qui représentent des profits ou des pertes nets réalisés résultant de la conversion de soldes découlant de transactions conclues en monnaie étrangère.

	T1 2016 -2017	T1 2015-2016
Profit net (perte nette)		
Ventes à l'exportation	50 \$	(203) \$
Coût des ventes au Canada	411 \$	557 \$

9. Financement par le gouvernement du Canada

Le financement des frais d'administration de la CCL est partagé entre le gouvernement fédéral, les producteurs laitiers, les activités commerciales et le marché.

Le gouvernement du Canada finance le total des frais d'administration de la manière suivante :

	T1 2016-2017	T1 2015-2016
Financé par le gouvernement	917 \$	874 \$
Total des frais d'administration	1 858 \$	1 809 \$

10. Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel comprennent :

	T1 2016-2017	T1 2015-2016
Charges salariales	1 270 \$	1 204 \$
Cotisations au régime de retraite	138	151
Charges au titre de l'assurance-maladie	49	50
Autres	34	31
Total	1 491 \$	1 436 \$

Régime de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime à prestations définies contributif établi par la loi dont le

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 octobre 2016

(En milliers de dollars canadiens, à moins d'indications contraires)

gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations de l'employeur, lesquelles représentent un multiple des cotisations des employés. Le taux de cotisation général en vigueur pour le trimestre clos le 31 octobre 2016 était en moyenne de 1,14 fois le taux de cotisation des employés (1,28 fois pour l'exercice précédent.)

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser des prestations associées au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées sur l'inflation.

11. Instruments financiers

Les activités courantes de la CCL exposent ses actifs et ses passifs financiers à des risques. Les risques auxquels la CCL s'expose en raison de ses instruments financiers sont présentés ci-après, accompagnés des objectifs, politiques et procédures de gestion des risques de la CCL.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, notamment les variations des taux de change et des taux d'intérêt, aient une incidence sur le résultat de la CCL ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient.

Risque de change

La CCL réalise des transactions internationales, ce qui l'expose aux risques de marché liés aux fluctuations des cours de change. La CCL maîtrise en partie ces risques en établissant ses contrats uniquement en dollars américains ou canadiens. La gestion du risque de change de la CCL comprend l'utilisation de contrats de change à terme qui fixent les taux de change pour certaines devises. La CCL conclut périodiquement des contrats de change à terme pour limiter ses risques liés aux fluctuations du taux de change entre les dollars canadien et américain lors de ventes et d'achats futurs dans le cadre de contrats existants.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la CCL est déterminée selon les taux de change publiés par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture. Ce taux était de 1,3411 au 31 octobre 2016 (de 1,3056 au 31 juillet 2016). À la date de clôture, les contrats de change à terme de la CCL s'établissaient comme suit :

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 octobre 2016

(En milliers de dollars canadiens, à moins d'indications contraires)

Ventes de devises	Achats de devises	Le 31 octobre 2016		Le 31 juillet 2016	
		\$ US	\$ CA	\$ US	\$ CA
\$ US	\$ CA	2 255 \$	2 283 \$	694 \$	898 \$
\$ CA	\$ US	12 051 \$	16 582 \$	35 \$	45 \$

Ces contrats arriveront à maturité durant la période se terminant en janvier 2017. Les échéances de ces contrats de change à terme correspondent aux dates estimatives auxquelles la CCL s'attend à toucher le produit en devises des contrats de ventes à l'exportation ou auxquelles les paiements des achats en devises sont exigibles.

Les autres charges (recouvrements) comptabilisées dans les charges opérationnelles à l'état des résultats et du résultat global comprennent un montant de 0,54 M\$ qui représente les pertes nettes réalisées durant l'année considérée (T1 2015-2016 : pertes nettes de 0,29 M\$) établies à la suite de la détermination du montant des gains et des pertes non réalisés découlant de la réévaluation des instruments financiers dérivés de la CCL évalués à la juste valeur.

L'exposition de la CCL au risque de change s'établit comme suit, selon les montants équivalents en dollars canadiens :

\$ CA	Le 31 octobre 2016	Le 31 juillet 2016
Comptes client	- \$	13 \$
Comptes fournisseurs	(49)	-
Actif (passif) dérivé net	529	(7)
Exposition nette	480 \$	6 \$

Selon l'exposition nette au 31 octobre 2016, et en prenant pour hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, si le dollar canadien s'était apprécié de 10 % par rapport au dollar américain, le résultat net du trimestre clos le 31 octobre 2016 aurait augmenté de 0,36 M\$ (T3 2015-2016 : une diminution de 0,73 M\$). Inversement, une diminution de 10% de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait fait diminuer le résultat net du même montant pour la période.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'un actif financier assorti d'un taux d'intérêt fixe perde de la valeur à la suite d'une augmentation des taux d'intérêt ou qu'un passif financier à taux d'intérêt variable entraîne une augmentation des sorties de fonds du fait d'une augmentation des taux d'intérêt. À part la marge de crédit, dont les intérêts varient en fonction du taux préférentiel, et les emprunts auprès du gouvernement du Canada, dont les intérêts varient selon

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 octobre 2016

(En milliers de dollars canadiens, à moins d'indications contraires)

le taux de rendement des bons du Trésor comparables, la CCL n'a pas d'actifs ou de passifs financiers qui sont exposés à ce risque. L'exposition de la CCL au risque de taux d'intérêt n'est pas importante, car les taux d'intérêt de ses emprunts sont faibles.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché autres que celles qui découlent du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. La CCL n'est pas exposée de manière importante à ce type de risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCL ne puisse pas remplir ses obligations financières à leur échéance. À la date de clôture, presque tous les actifs et les passifs de la CCL étaient courants et son ratio était de 1,45 (1,14 au 31 juillet 2016). Pour gérer son risque de liquidité, la CCL a accès à d'autres emprunts auprès du gouvernement du Canada pour ses activités commerciales qui se chiffraient à 120,11 M\$ au 31 octobre 2016 (31 juillet 2016 : 70,81 M\$) et à 5,24 M\$ (31 juillet 2016 : 0,97 M\$) sur sa marge de crédit pour la mise en commun des revenus du marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit causée par un client qui ne remplit pas ses obligations financières envers la CCL. Le risque maximum de crédit est la valeur comptable des soldes des comptes clients et des comptes de mise en commun, déduction faite de toute provision pour pertes. La CCL gère ce risque au moyen de plusieurs stratégies, y compris la vente après paiement et l'obtention de garanties bancaires et de lettres de crédit. Tant au 31 octobre 2016 qu'au 31 juillet 2016, la CCL n'avait comptabilisé aucune provision pour créances douteuses et tous ses comptes clients étaient exigibles à court terme.

La CCL est exposée au risque de crédit quand elle conclut des contrats de change et que l'autre partie manque à son obligation, l'amenant de ce fait à subir une perte financière. Son risque de crédit maximum correspond à la valeur notionnelle de l'actif dérivé. La CCL gère son risque de crédit en concluant des contrats de change uniquement avec de grandes institutions financières canadiennes. Jusqu'à maintenant, aucune partie n'a manqué à ses obligations financières envers la CCL.

Justes valeurs

La valeur comptable de la trésorerie, des clients et autres débiteurs, du découvert bancaire et des fournisseurs et autres créditeurs se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. À la clôture, aucune variation de la

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 octobre 2016

(En milliers de dollars canadiens, à moins d'indications contraires)

juste valeur de ces instruments financiers n'avait été comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat global.

Hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour évaluer ces instruments. La hiérarchie des justes valeurs, qui n'est pertinente que dans le contexte des instruments financiers dérivés de la CCL, se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours (non ajustés) des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché au niveau 1, qui sont observables, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivées des prix).

Niveau 3 : techniques d'évaluation utilisant des données concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Les instruments financiers dérivés de la CCL évalués à leur juste valeur sont classés selon le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (niveau 2 au 31 juillet 2016). Les changements apportés aux méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts entre les niveaux 1, 2 et 3. Durant les exercices clos le 31 octobre 2016 et le 31 juillet 2016, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

12. Engagements

a) Initiatives de l'industrie

<i>Sommaire :</i>	Le 31 octobre 2016
Grappe de recherche laitière	250 \$
Fonds d'investissement partagé	258 .
Total des engagements envers les initiatives de l'industrie	<u>508 \$</u>

Grappe de recherche laitière

Cette initiative des Producteurs laitiers du Canada aide les principaux organismes agricoles dirigés par l'industrie à mobiliser une masse critique de ressources scientifiques et techniques à l'appui de stratégies d'innovation afin d'améliorer la rentabilité et la compétitivité de leur secteur.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 octobre 2016

(En milliers de dollars canadiens, à moins d'indications contraires)

La CCL a accepté de financer une partie de ce projet en vertu d'une entente qui a débuté le 1^{er} avril 2014 et qui prendra fin le 31 mars 2018. Selon les modalités de cette entente, la contribution de la CCL s'élèvera à 0,75 M\$. Un premier paiement de 0,25 M\$ a été effectué en 2014-2015, un deuxième paiement de 0,25 M\$ a été effectué en 2015-2016 et le solde sera payé à la fin de l'entente.

Fonds d'investissement partagé

La CCL finance et administre le Fonds d'investissement partagé qui permet d'octroyer des contributions non remboursables à des sociétés enregistrées au Canada ou à des centres de technologie alimentaire pour le développement de produits, selon un mécanisme de partage des investissements. Au 31 octobre 2016, la CCL a des engagements de 0,26 M\$.

b) Engagements d'approvisionnement

Au 31 octobre 2016, la CCL s'était engagée à acheter certaines quantités de beurre et de poudre de lait écrémé. Ces engagements représentaient environ 11,58 M\$ (31 juillet 2016 : 0,92 M\$) et auront été remplis d'ici décembre 2016.

c) Contingent tarifaire du beurre établi par l'OMC

Aux termes de l'Entente de l'OMC de 1994, le Canada a mis en place des contingents tarifaires pour un certain nombre de produits laitiers. Ces contingents déterminent les quantités de produits entièrement ou partiellement exempts de tarifs douaniers à l'importation. Avec l'aval de l'industrie, la CCL reçoit ces importations de beurre depuis 1995 conformément au permis fédéral, et les achemine au secteur alimentaire par l'intermédiaire des fabricants de beurre. L'approvisionnement insuffisant de beurre canadien au cours de l'année laitière 2016-2017 a fait en sorte que la CCL a dû demander un permis supplémentaire d'importation pour 4 000 tonnes de beurre, en plus de son CT annuel de beurre de 3 274 tonnes. Au 31 octobre 2016, le solde de beurre à importer était de 10 093 tonnes. Les cours mondiaux au moment de l'achat détermineront le montant des engagements financiers à ce titre.

Total des coûts d'achat du beurre importé pour le trimestre se terminant :

	T1 2016-2017	T1 2015-2016
Coûts du beurre importé	35 091 \$	12 088 \$

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 octobre 2016

(En milliers de dollars canadiens, à moins d'indications contraires)

d) *Contrat de location simple*

La CCL occupe ses bureaux en vertu d'un bail à long terme signé avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) qui vient à échéance le 31 mars 2017. Ce bail contient des modalités qui couvrent les augmentations des frais d'entretien et des impôts fonciers. À la discrétion de la CCL, ce bail peut être reconduit automatiquement pour une période de cinq ans avec la révision éventuelle du loyer pour tenir compte du marché locatif conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les biens immobiliers.

Les paiements minimaux au titre de la location suivants sont exigibles.

	Le 31 octobre 2016	Le 31 juillet 2016
Moins d'un an	117 \$	117 \$

13. Transactions avec des parties liées

Entités du gouvernement du Canada

La CCL, aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Cela donne effectivement au gouvernement du Canada une plus importante influence sur la CCL et ses activités

La CCL est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La CCL conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon des conditions commerciales normales. Ces transactions avec des parties liées sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

Conformément à l'exemption relative aux informations à fournir concernant les « entités liées à une autorité publique », la CCL est exemptée de certaines obligations en matière d'informations à fournir prévues dans la norme IAS 24 – *Information relative aux parties liées* en ce qui a trait à ses transactions et soldes impayés avec les parties liées suivantes :

- une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable;
- une autre entité qui est une partie liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique.

Sur la base de cette exemption, la CCL n'a pas présenté davantage de détails sur ses transactions conclues dans le cadre normal de ses activités avec le gouvernement du Canada

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 octobre 2016

(En milliers de dollars canadiens, à moins d'indications contraires)

et les ministères, ni avec les sociétés d'État fédérales qui ne sont pas jugées importantes, tant individuellement que collectivement.

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada contractés à des conditions établies pour les sociétés d'État (note 6) sont comptabilisés au prix de la transaction et représentent la plus importante transaction avec une partie liée de la CCL.

Des transactions importantes, à l'exclusion des emprunts, ont été conclues avec les parties liées suivantes :

Entités publiques

	T1 2016 -2017	T1 2015-2016
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	117 \$	262 \$
Agriculture et Agroalimentaire Canada (principalement le contrat de location simple – note 12)	6	89
Autres entités liées à une autorité publique	15	37
Total	139 \$	388 \$

Principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et les directeurs sont les principaux dirigeants de la CCL.

Aucun prêt ni aucune autre transaction avec les principaux dirigeants ne demeuraient impayés au 31 octobre 2016 ou au 31 juillet 2016. Aucun prêt ni aucune autre transaction de ce type n'ont eu lieu durant l'exercice considéré.

Le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi des principaux dirigeants était de 0,06 M\$ au 31 octobre 2016 (0,06 M\$ au 31 juillet 2016). Il a été réparti entre les postes « avantages postérieurs à l'emploi » et « autres passifs » à l'état de la situation financière.

Rémunération des principaux dirigeants durant le trimestre se terminant :

	T1 2016-2017	T1 2015-2016
Rémunération des principaux dirigeants	250 \$	221 \$